

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2014

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mmes et MM. les Conseillers le 18 juin 2014. Mmes et MM. les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 27 juin 2014 à 19h.

ORDRE DU JOUR : **APPROBATION DU PV du 06 JUIN 2014**
 QUESTIONS FINANCIÈRES
 QUESTIONS SCOLAIRES
 URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT
 PERSONNEL
 TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX
 INTERCOMMUNALITÉ
 ASSOCIATIONS
 QUESTIONS DIVERSES
 PROCHAINE RÉUNION

PRÉSENTS : BARREAUD Sylvain, MOREAU Bernard, VRILLAUD Monique, GUIBERTEAU Cathie, NEVEUR Marie, GUILLOT Jeannick, BOURRIER Mathieu, TENENBAUM Alain, BORDET Francis, WALLON-PELLO Chantal, PACAUD Laurence, PELTIER Emmanuelle.

ABSENTS : M. GAYANT, M. CORNILLE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME GUILLOT

I. APPROBATION DU PV DU 6 juin 2014

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2014 est voté à l'unanimité.

II. QUESTIONS FINANCIERES

1) Taxe de séjour : 266,18 €

Taxe instaurée depuis 4 ans. Elle s'élève à 20 centimes d'euros / étoile. La collecte de cette taxe présente quelques difficultés avec des dépassements au moment des deux périodes de recouvrement (31 mai pour la période de décembre à mai ; 30 novembre pour la période de juin à novembre) et peu de moyens de contrôle.

2) Composition de la Commission Communale des Impôts Indirects (CCID)

Cette commission est composée désormais de 8 membres résidents sur la commune, de 8 propriétaires de bois et de 8 propriétaires de maisons secondaires sur Port d'Envaux et habitants hors la commune (non définis à ce jour). Les membres de cette commission se réunissent une fois par an, ils sont chargés de vérifier si les travaux de construction sont en adéquation avec les déclarations.

Le maire propose la liste suivante :

	COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
COMMUNE	1 MOREAU Bernard	1 RECAPÉ Gilles
	2 DEBERT Rémy	2 DUBREUIL Yves

	3 CHENE François	3 CORDON Marcel
	4 PROUST Gérard	4 PAVERNE Joannick
HORS COMMUNE	1 HERVAUD Gérard	1 BRADAC Stéphane
	2 BATTESTI Georges	2 BENON Jean-Claude
	3 BAERT Philippe	3
	4 PERRAIN Jean-Pierre	4
PROPRIÉTAIRES DE BOIS	1 LABARTHE François	1 AOUSTIN Christian
	2 DAVID Jean-Paul	2 AOUSTIN Jean-Yves
	3 CHAINTRIER Gilbert	3 DAVID Jean-Claude
	4 DE GRAILLY Jean-François	4 DELAGE Daniel

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner les titulaires et les membres proposés par le maire pour siéger à la commission communale des impôts directs.

3) Délibération modificative °1

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DÉJÀ ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Autres immobilisations corporelles (Opération 87)	2188	2 860,83		
Constructions (opération 81)			2313	2 860,83
TOTAUX		2 860,83		2 860,83

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

4) Composition de l'Association Foncière (membres proposés par le Conseil)

Le maire indique qu'en vertu des nouveaux statuts votés en 2011 par l'association foncière, le bureau doit être composé comme suit puis faire l'objet d'un arrêté préfectoral :

- Le maire de la commune ou un conseiller désigné
- 5 propriétaires désignés par le conseil municipal
- 5 propriétaires désignés par la chambre d'agriculture
- Le délégué du directeur départemental des territoires et de la mer

Le maire propose les propriétaires suivants :

Jean-Yves OQUETEAU
Jean-Marie GRELAUD
Laurence PACAUD
Laurent LIGNERON
Frédéric RENAUD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la liste de composition de l'association foncière de remembrement de Port d'Envaux.

III. QUESTIONS SCOLAIRES

1) Compte rendu de la rencontre publique avec les parents d'élèves pour la présentation des nouveaux rythmes scolaires (17 juin)

Sur 110 familles, la moitié seulement était présente.

L'aménagement de la semaine a été présenté à l'aide d'un diaporama et d'un livret TAP (temps d'activités périscolaires), très appréciés par les familles.

- 24 heures de cours et 3 heures de TAP, le mardi et le vendredi.
- Chaque binôme encadrant les activités, sera composé au moins d'une personne diplômée.
- 5 périodes d'activités différentes programmées sur l'année.
- Organisation assez souple, avec, pour les enfants la possibilité de participer soit le mardi, soit le vendredi, soit sur les deux jours.
- Les 5 cycles seront assez longs pour permettre l'investissement dans des projets (mini-expos, journal ...)
- Le personnel diplômé sera mobile sur Port d'Envaux et Crazannes, aidé d'un animateur de la CDC et de quelques intervenants extérieurs.
- le coût de l'animateur sera pris en charge par la CDC ainsi que la somme forfaitaire de 15 euros/heure par intervenant extérieur. Le RPI prendra en charge le reste. Une demande de participation de 15 euros/ an sera demandée aux parents pour l'achat du matériel pédagogique.
- Un personnel plus disponible sera identifié pour intervenir en cas de nécessité sur les tranches horaires de transition entre fin d'activité et fin d'école.
- des fiches d'inscription au centre de loisir de Saint Porchaire ont été distribuées à tous les enfants

La commune souhaite que l'accueil périscolaire reçoive l'agrément de jeunesse et sport. Ceci impose des normes à respecter vis-à-vis des locaux et de l'encadrement mais offrira l'avantage d'être éligible aux aides de la CAF.

Le coût moyen de la réforme des rythmes scolaires avoisine les 120 à 150 euros/enfant.

2) Formation du personnel du SIVOS

Les formations sont une contrainte importante vis-à-vis de l'absence du personnel concerné et du coût.

3) Organisation des temps périscolaires et de la journée du mercredi

Accompagnement des enfants par une personne supplémentaire.

- une réunion est organisée les prochains jours avec Mr le Maire et des parents n'ayant pas de solution pour venir récupérer les enfants le mercredi.
- s'il s'avérait qu'il est nécessaire d'organiser une navette vers un centre de loisirs, une participation financière sera demandée aux parents concernés.

4) Conclusion fin d'année scolaire

- Les sorties sportives ont été appréciées par les enfants (dont une sortie vélo ayant nécessité 3 ateliers de pratique)
- Spectacle des clowns Stabilo de qualité, mais l'absence de scène a gêné quelques spectateurs.
- Remerciements à tous ceux qui ont participé au bon déroulement de ces activités scolaires.
- Annulation d'un spectacle le 3/07, remplacé par des activités interclasses et un pique-nique au Pré Valade.
- Changement de directrice à Crazannes et d'un enseignant à Port d'Envaux à la rentrée 2014.
- 118 enfants inscrits à la prochaine rentrée scolaire sur notre commune et 53 à Crazannes.
- Coopérative : 15 euros / enfant / an

15 euros / enfant / an pour les TAP (avec différenciation par facturation)

- Somme allouée par le SIVOS en baisse (8 000 euros au lieu de 8 900) pour l'achat des fournitures. Le coût des rythmes scolaires auront un impact sur le nombre des sorties à venir.
- un courrier sera adressé au Conseil Général et à Kéolis pour clarifier un problème de facturation de trajet pour quelques parents.
- Malentendu : La commune de Port d'Envaux n'a pas été informée par le lycée de Saint Savinien du fait que celui-ci ne prenait plus en charge comme habituellement, le repas des enfants venus visiter les lieux et n'a pu anticiper cette année.
- Nouveau mode de paiement pour la cantine, apprécié des parents.
- Un papa se propose d'installer les ordinateurs d'occasion donnés par le Conseil Général.

IV. URBANISME - ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT

1) La Charente :

a. Convention avec les Canotiers

Le maire rappelle la démarche qui a été entreprise pour régulariser et encadrer l'occupation du domaine public par la SARL "Les Canotiers".

Le maire fait lecture de la convention, fait circuler le plan qui y est annexé et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise à l'unanimité le maire à signer la convention d'exploitation de la base nautique par la SARL "Les Canotiers".

b. divers : mise au point sur la préparation de la saison estivale et la halte fluviale

- Fréquentation en hausse depuis quelques semaines liée au climat.
- Installations prévues réalisées, sanitaires opérationnels début juillet.
- Curage du chenal et fossé après la saison ainsi que la pose de pieux de protection des berges.
- Affichage d'une carte des classements par qualité des zones de baignades en Charente-Maritime.
- Baignade de Port d'Envaux classée en qualité suffisante.
- Pas de surveillance de baignade le 19/07
- Transport des bacs de bambous vers le port
- Prévoir pose de grilles de stationnement de vélos.

2) Information à donner aux propriétaires en matière de construction

D'ici 3 ans, il va s'opérer une importante restriction d'ouverture à urbanisation. Ainsi, des terrains constructibles actuellement vont être classés non constructibles. Pour des économies vis-à-vis des équipements futurs à installer, la volonté des législateurs est de densifier les habitations autour des bourgs.

Un recensement des propriétaires concernés sera effectué et une lettre d'information leur sera adressée.

3) Compte rendu de la réunion sur le profil des baignades

4) Qualité de l'eau de la baignade

V. PERSONNEL

1) Participation aux concours et examens des agents

Au mois de juin trois agents de la mairie ont passé des épreuves :

Un agent pour l'examen professionnel d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe et deux agents pour le concours d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

Résultats attendus début juillet.

VI. TRAVAUX - VOIRIE - BATIMENTS COMMUNAUX

1) Point sur les travaux réalisés, en cours et à prévoir

- Réalisation WC terminée, il restera les extérieurs
- Passage du girobroyeur sur les chemins de randonnée
- Entretien, désherbage des espaces verts (massifs, rues)
- Tonte des espaces verts
- Entretien du parking Pré Valade par une équipe de Saint Fiacre, du lavoir de la Bonnaudrie, et tronçonnage de 2 arbres au Vallon du Bel Air sur avis de l'association Perennis.

2) Devis de réparation pour le fourneau de la Salle des Fêtes

Ets Chasseriau 451.88 €

3) Planning des brigades vertes (3^{ème} trimestre)

Une semaine par mois, intervention des brigades vertes en compléments des agents communaux pour l'entretien des espaces. Remplacement par une équipe de Saint Fiacre si besoin.

4) Organisation de la randonnée du 29 juin :

Démarche concertée avec la mairie de Taillebourg auprès des services de la Direction des Infrastructures pour le franchissement du pont sur la Charente

En concertation avec La commune de Taillebourg, une demande d'aménagement piétonnier au niveau du pont de la Charente, sécurisée pour les handicapés sera demandée.

Chaussée romaine nettoyée dessus et au pied des murs par le conseil général.

Un autre courrier alertera de l'état de la chaussée de la voie romaine, très fréquentée lors des crues d'hiver, et notamment sur les zones de croisement qui ne sont pas respectées (voies de garage et autres).

6) Surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant les enfants

Tous les établissements accueillant des enfants (écoles, cantines, dortoirs ...) devront obligatoirement subir des contrôles sur la qualité de l'air, ceci est applicable à partir du 1/01/2015 et coûtera entre 2 500 et 3 000 euros.

VII. INTERCOMMUNALITE

1) CDC Cœur de Saintonge

Evolution des structures intercommunales

- Seuil pour le maintien des structures actuelles : 20 000 habitants
- CDC Cœur de Saintonge : 17 000 habitants
- Le rattachement de la CDC à la CDA de Saintes paraît inéluctable (au 1/06/2016 si accord, au 1^{er} semestre 2017 si désaccord).

Une majorité de maires de Charente et Charente Maritime est favorable au rattachement de la région Poitou-Charentes à l'Aquitaine.

Le souhait de l'état est de ne pas diviser la région et de passer de 22 à 14 régions.

Mais rien n'est encore bien défini ce jour et peut évoluer.

2) Syndicat départemental de la Voirie

Désignation des représentants du canton de Saint Porchaire lors de la réunion du 10 juin à St Porchaire.

3) Syndicat des Eaux

Extension du réseau d'eau potable, rue des Troquarts

4) Saintonge Romane

Réactualisation de l'inventaire des lieux scéniques

8^{ème} rencontre SCOT le 11 juillet à l'Abbaye de Trizay : « une solution pour le territoire ».

5) Mission locale de la Saintonge :

Assemblée générale Ordinaire le lundi 30 juin

Interlocuteur important pour le placement, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

6) Syndicat d'Electrification SDEER :

Réunion du mercredi 18 juin

III. ASSOCIATIONS

1) Manifestations Passées :					
Basket	07-juin	Assemblée Générale	Salle Polyvalente	18h	128 licenciés, l'association a obtenu un label région pour son école de basket, l'équipe poussine finit la saison championne départementale.
Echappée Belle	14-juin	représentation	Salle des Fêtes	18h30	Représentation réussie qui s'est déroulée dans une excellente ambiance
les Mouettes rieuses	14-juin	soirée des années 80	salle polyvalente	20h	93 personnes à la soirée dont 25 enfants qui ont bien animé la soirée. Petit regret peu de parents ont participé.
Echappée Belle	19-juin	Assemblée Générale	Mairie	20h	35 Adultes adhérentes, 7 enfants. Bilan de l'année positif. Election d'une nouvelle présidente: Amandine Piaud
Ecole et Parents Elèves	20-juin	Fête de fin d'année	salle polyvalente	18h	Belle réussite, les enfants, les enseignants, les parents sont satisfaits de cette fête, petit point à revoir: manque de visibilité pour les parents qui se trouvent en fond de salle,
A P E	24-juin	Assemblée Générale	Salle des Fêtes	20h30	Bilan des fêtes organisées cette année, Le marché de Noël reste le point fort. Déception sur le repas moules frites qui laisse apparaître un tout petit bénéfice, 11 familles seulement de présentes. Bon bilan financier. 1212€ reversé à l'école cette année.
2) Manifestations à venir :					
Lapidiales	28-juin	Journée Andalouse			
Basket	29-juin	Rando VTT - Marche	Salle Polyvalente	8h	

Tir à l'Arc	30-juin	Assemblée Générale	Salle Polyvalente	20h	
Visiteurs de Panloy	3 et 4 juillet	Bozz Roi. Pièce de théâtre interprétée par des jeunes comédiens du cours Florent 8 €	Château	20h30	
Appal	05-juil	Concert Lyrique " Air et Duos d'Opéras"	église	20h30	
Municipalité	13-juil	Repas Géant Retraite aux flambeaux Feu artifice bal	place des Halles	à partir de 19h30 22h15 23h	
Pêche	14-juil	concours de pêche	bords de Charente	16h -18h	
Lapidiales	19-juil	Journée des poètes récital de Rémy Tarrier		21h	
fous cavés	18 et 19 juillet	Pôle Jeunesse	place de Grailly	14h-18h	
fous cavés	18 et 19 juillet	Festival	Pré Valade	19h	
Lapidiales	26-juil	Journée Japon			
Chasse	2 Aout	messe + repas géant	Salle Polyvalente	10h	
Visiteurs de Panloy	7 et 8 août	Westminster Opéra (Don Giovanni de Mozart)	château	18h-22h	
Lapidiales	09-août	Journée Arabe			
Lapidiales	10-août	vide grenier d'artistes			
Appal	11 au 15 août	Master Class de chant lyrique			
	14-août	concert des stagiaires	Mouille P	20h30	

	15-août	concert de la Master Class	Mouille P	20h30	
Lapidiales	23-août	spectacle Sector Vocal (musique baroque)			

3) Organisation du Festival des Fous Cavés :

Une réunion a eu lieu en quadri partie (organisateurs, Municipalité, Gendarmerie et le Garde Champêtre) pour évoquer les moyens mis en place pour organiser au mieux le déroulement du festival, la sécurité des festivaliers et réduire au maximum les nuisances.

Deux autres rencontres sont prévus avec la Sous-Préfecture, les Pompiers et la Gendarmerie

Un passage de la commission départementale de sécurité est prévu.

18 personnes pour la sécurité contre 14 l'année dernière.

Un parking supplémentaire à côté du cimetière, un ballon éclairant sur le site, et de nombreux contrôles de gendarmerie sont prévus également.

4) Deux devis sont en cours pour le changement d'abat-son sur l'église.

IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES

1) Plan communal de Sauvegarde

Compte rendu de la présentation du samedi 21 juin.

Présentation du plan sur diaporama.

Rencontres entre nouveaux binômes.

Un courrier récapitulatif des consignes sera envoyé prochainement à toutes les personnes concernées.

2) EPF (Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes)

Un nouveau partenaire pour les collectivités de la région

Convention de rachat de friches industrielles, bâtiments, à taux zéro avec revente possible après travaux d'aménagement.

3) Départ du marchand d'huîtres présent le dimanche matin

Le marché du jeudi n'est plus très fréquenté depuis le départ d'un marchand de légumes, et les commerçants restant se démotivent.

Contact sera pris avec des personnes susceptibles d'être intéressées.

4) Motion de soutien à l'AMF (Association des Maires de France) :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est

que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de PORT D'ENVAUX rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le "bien vivre ensemble"
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de PORT D'ENVAUX estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de PORT D'ENVAUX soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales

X. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 29 Août à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.